



Bercy et le boulevard Diderot* ont encore frappé...

Ou quand l'État maltraite les agent·es contractuel·les de la biodiversité

L'arrêté des taux de promotion pour les avancements au deuxième niveau de chacune des quatre catégories de personnels sur quasi-statut de l'environnement (QSE) est paru.

Le Guichet unique (Direction du Budget et DGAFF) a oublié les agent·es spécialistes et d'application.

Le compte n'y est pas ! De trop nombreux personnels stagnent dans leur carrière depuis trop longtemps. Pour les plus bas salaires *a fortiori*, mais pour tous les personnels, en général, la progression de carrière, ça compte ! C'est aussi une forme de reconnaissance !

Comparaison TAUX de promotion Quasi-statut de l'Environnement	Équivalence fonctionnaires	2021 - 2022	2023 suite à la mobilisation du Sne	2024 suite à la mobilisation du Sne	Portés par le ministère auprès du Guichet unique	Revendiqués par le Sne début 2025	Arrêté du 22/10/2025 pour 2025-2026	Écart avec 2024
Au 2e niveau de la catégorie des personnels de conception et d'encadrement supérieur et des experts de haut niveau	A+	6%	8%	8%	14%	20%	14%	+6 points
Au 2e niveau de la catégorie des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau	A	6%	6%	6%	14%	18%	8%	+2
Au 2e niveau de la catégorie des personnels d'application	B	7%	9%	10%	18%	30%	12%	+2
Au 2e niveau de la catégorie des personnels d'exécution				25%	28%	30%	28%	+3

L'augmentation des taux n'est pas suffisante pour corriger le gros coup de frein mis à leur carrière, qu'elles et ils subissent depuis de très nombreuses années.

L'Administration applique des taux de promotion

n'a pas voulu opérer un rattrapage sur deux ans au moins, puis comparables aux corps de fonctionnaires.

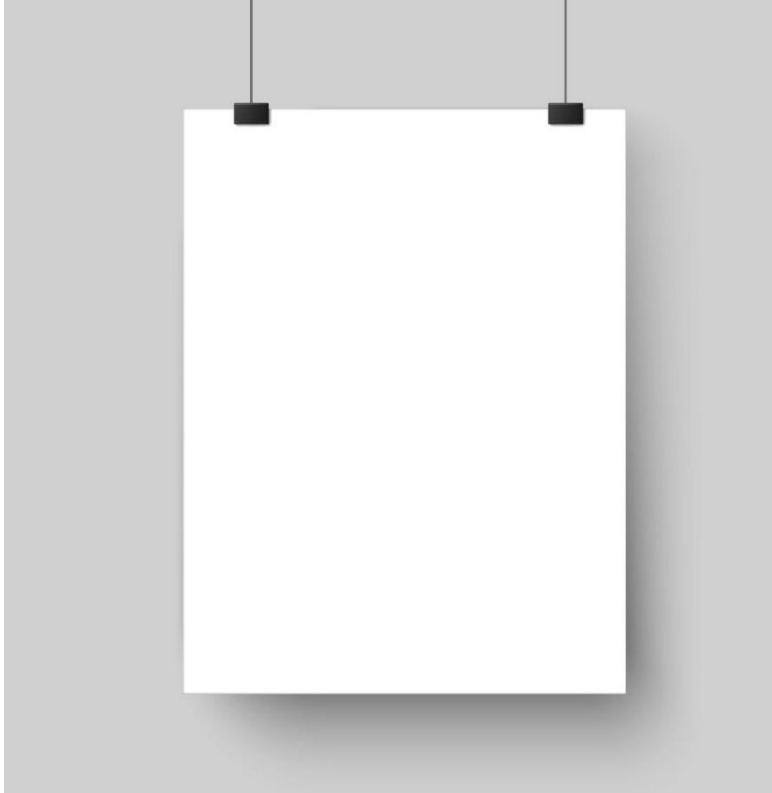
* 2 Bd Diderot, adresse de la DGAFF (Ministère de la Fonction publique) ;)

C'est injuste et à aucun moment, vos représentant·es n'ont été associé·es à ces discussions !

L'Etat, mauvais employeur ! La reconnaissance et la négociation : « connaît pas » ! L'information « connaît pas » !

La concertation sur le quasi-statut n'a été qu'une grande mascarade. Le Guichet unique et le ministère tiennent vos représentant·es élu·es à distance de toute négociation. Depuis mai dernier, après deux petites réunions de « concertation » pour la revalorisation du QSE, c'est « silence radio ».

Si bien qu'on aurait pu vous écrire une page blanche ici...



Alors, nous vous rappelons les revendications portées par le Sne-FSU que nous continuerons à défendre malgré la sourde oreille de l'administration:

- ☞ l'ouverture d'une véritable négociation et la mise en place d'un comité de suivi,
- ☞ le rattrapage de la dévaluation de la rémunération en agissant sur l'indiciaire,
- ☞ un gain mensuel réel et suffisant pour chaque agent·e (part fixe), hors sujétion et part variable,
- ☞ un régime indemnitaire en pourcentage de l'indiciaire et non en euros constants,
- ☞ la prime de risques pour toutes les catégories (missions de police) et sa réévaluation,
- ☞ une clause de « revoyure » annuelle,
- ☞ la dynamisation des carrières des agent·es entrant·es et en poste (**taux pro/pro rehaussés avec un rattrapage sur 2 ans au moins**, amélioration de la reprise d'ancienneté, révision de l'indiciaire, des dispositifs de recrutement interne dans la catégorie supérieure),
- ☞ l'amélioration des conditions statutaires,
- ☞ le recrutement en B des agent·es employé·es sur des missions de catégorie B, et plus en C !

Branche Espaces protégés (Parcs nationaux, CELRL, EPMP) branche-espaces-protectes@snefsu.org
Branche Biodiversité sne-fsu@ofb.gouv.fr

<https://snefsu.org/>